

Le Service Social du Travail

en Service de Prévention et de Santé au Travail



Il arrive que parfois, pendant la visite médicale, le salarié.e vienne déposer de nombreux questionnements, dont certains sont au-delà du domaine du médical...

Lors de la consultation
médicale,
si le/la salarié.e...*



... présente un risque de restriction d'aptitude, que son maintien dans l'emploi est menacé et qu'il a besoin d'aide pour comprendre les dispositifs et réaliser les dossiers.

... est en arrêt maladie de longue durée et s'interroge sur son avenir ou souhaite débuter un projet de reconversion professionnelle.

... est en fin de carrière et son état de santé ne lui permet plus de se maintenir à son poste de travail.

**liste non exhaustive*

Le Service Social du Travail

en Service de Prévention et de Santé au Travail



Fort de son expertise et de sa veille sociale et juridique, le service social du travail a une double action d'information-conseil auprès du salarié concerné et du médecin du travail.

Les 4 missions principales suite à l'orientation du salarié



Évaluation globale de la situation

Information et explication des dispositifs et des procédures : sécurité sociale, handicap, inaptitude, retraite...

Constitution des dossiers : reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, invalidité...

Orientation vers des partenaires spécialisés

Le Service Social du Travail *en Service de Prévention et de Santé au Travail*



L'assistant.e social.e du travail reçoit les salarié.es sur orientation du médecin et/ou de l'infirmier.ère santé travail.

Pourquoi orienter le/la salarié.e vers le service social du travail ?



Gain de temps dans le traitement des situations complexes

Permettre au salarié la compréhension de sa situation (médico-sociale)

Recherche de solutions adaptées grâce au réseau de partenaires internes et externes

Regards croisés et pluridisciplinaires pour une prévention efficace en amont des difficultés

Le Service Social du Travail *en Service de Prévention et de Santé au Travail*



Médecins du travail, équipes pluridisciplinaires...



Si vous reconnaissez ces situations en consultation, pensez au Service Social du Travail : votre interlocuteur ressource et expert au sein même de votre service !

La prévention de la désinsertion professionnelle est l'affaire de tous : la coordination des acteurs en lien avec le salarié et son employeur est un facteur indispensable de réussite du projet de maintien !